



AIDE AUX PERSONNES EN SITUATION D'HANDICAP - SECOURS IMMEDIAT EXCEPTIONNEL -

Le Secours Immédiat Exceptionnel (SIE) est une aide de la province Nord, aux personnes dépendantes ou handicapées, en complément de leurs ressources, en attendant l'instruction de leur dossier de Reconnaissance d'Handicap et de Dépendance, auprès de de la Commission Handicap et Dépendance (CHD).



■ Bénéficiaires

Les personnes dépendantes ou en situation de handicap de la province Nord.

■ Démarches

Pour pouvoir bénéficier de cette aide, il faut :

- Prendre rendez-vous avec l'assistante sociale de sa commune au Centre Médico-Social (CMS) pour une enquête sociale,
- L'assistante sociale renvoie l'enquête sociale, accompagnée d'une copie du dossier Commission de Reconnaissance du Handicap et de la Dépendance (CRHD), avec la partie médicale, auprès du Chef du Service de l'Aide aux Personnes à Autonomie Réduite (APAR) de la province Nord,
- S'informer auprès de l'assistante sociale de la décision (rejet, accord) qui aura été prise par la Commission d'aides exceptionnelles de la DASS PS.

■ Financement

L'aide est versée directement aux prestataires (familles d'accueils, associations...).

Pour plus d'informations, contacter l'assistante sociale de sa commune.

Et pour d'éventuels compléments d'informations, contacter la :



**Direction des Affaires Sanitaires et Sociales et des Problèmes de Société (DASS PS)
Service de l'Aide aux Personnes à Autonomie Réduite**

**Hôtel de la province Nord
BP 41- 98860 KONE**

Tél : 47 72 30- Fax : 47 71 92

E-mail : dassps-apar@province-nord.nc